

n'y a pas de concurrence entre eux. Et pourtant qui oserait nier le bien qui résulterait nécessairement pour toute une paroisse, si un grand propriétaire consacrait le surplus de son avoir à l'élevage des meilleurs reproducteurs de toutes les espèces, à l'introduction des instruments perfectionnés, à l'adoption des cultures améliorantes, à la construction de bâtiments de ferme distribués avec intelligence. Mais avec les \$150,000 distribués tous les ans en encouragements donnés à l'agriculture, pas un cent n'est dépensé pour créer parmi la classe si influente des grands propriétaires, cette concurrence si puissamment productive de grands résultats. Nous avons bien nos expositions locales, régionales et provinciales, nous avons aussi notre enseignement agricole, mais le moment est arrivé de couronner l'édifice par la création des primes régionales. Il est temps que nous constations sur les lieux, les progrès réalisés par nos agriculteurs les plus distingués dans chaque comté, les résultats obtenus par les encouragements donnés jusqu'à ce jour à la production agricole.

Pour cela, que la chambre d'agriculture offre une médaille d'or pour le domaine le mieux cultivé dans chaque district judiciaire, et de suite la concurrence s'établit entre tous les grands propriétaires. L'honneur d'être reconnu et proclamé comme le lauréat du district fera plus que tous les concours. Tous ceux qui prétendront à cette distinction, et ils seront nombreux, s'empresseront de perfectionner leurs troupeaux, d'adopter une rotation, les cultures sarrclées améliorantes, de renouveler leur matériel de ferme, d'adopter une meilleure distribution pour leurs bâtiments de ferme, de surveiller l'égoutement de leur domaine, de détruire les mauvaises herbes, soigner les fumiers, etc. Enfin nous ne craignons pas de prédire un élan général d'une extrémité à l'autre du territoire.

Si l'inspecteur, chargé par la chambre d'agriculture de faire rapport sur les titres des concurrents de chaque région, devait visiter les domaines de tous les concurrents, sa tâche serait impraticable. Car le rapport fait à la chambre d'agriculture devrait entrer dans tous les détails des domaines visités. Aussi, pour simplifier les opérations, chaque société d'agriculture comprise dans un district devrait-elle se charger de choisir dans ses limites le cultivateur le plus recommandable comme concurrent à la prime régionale. De cette manière, l'inspecteur de la chambre d'agriculture n'aurait à faire

rapport que sur trois ou quatre domaines dans chaque district, et sur ce rapport la chambre prononcerait en dernier ressort.

La réalisation de ce projet ne souffre donc aucune difficulté en pratique et nous espérons que l'année 1866 verra l'adoption de ce nouveau moyen d'encouragement, ajouté à ceux qui ont été donnés avec tant de succès jusqu'à ce jour à notre production agricole. Nos lecteurs comprendront facilement quelle source féconde en renseignements pratiques sur l'agriculture du pays, serait la publication de ces rapports annuels cueillis sur le domaine le mieux cultivé de chacun de nos comtés. Cette publication fournirait un volume annuel d'un immense intérêt tout rempli d'enseignements sur les plus saines théories et les pratiques les plus recommandables. En même temps que les noms des lauréats seraient dans toutes les bouches et que le tribut d'admiration offert à leurs travaux serait une juste récompense pour leurs efforts pratiques et un encouragement pour les propriétaires désireux d'entrer dans la voie des améliorations agricoles.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE BELLECHASSE.

Le montant des souscriptions pour l'année 1865 s'est élevé à \$275, et le total de la recette à \$975. La dépense est entièrement couverte par l'exposition annuelle. Nous voyons avec peine le système des gratifications en pleine vigueur, dans le comté de Bellechasse. La gratification n'est autre chose qu'une somme de \$4 donnée aux exposants qui ne remportent pas de prix sous le prétexte unqualifiable que tous les membres doivent avoir une part de l'action gouvernementale. Ce n'est certainement pas avec de pareils moyens que les progrès agricoles d'un comté pourront se faire, et nous espérons que le bureau de direction prendra sur lui de supprimer les gratifications pour l'exposition de 1866.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTE DE CHAMPLAIN.

Le montant total de la recette est de \$1093, dont \$381 en souscriptions. Les principales dépenses sont : Pour graines fourragères, \$350. Prix à l'exposition annuelle, \$250. Pour les terres les mieux tenues \$120.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTE DE RICHELIEU.

Le total de la recette est de \$1147, dont \$302 de souscriptions. La dépense comprend \$500 pour graines fourragères, \$470 payées en prix à l'expo-